



L'accessibilité une nécessaire solidarité





Le Tramway

Un moyen de transport
100 % accessible

Le réseau tramway est complètement accessible tant au niveau du matériel roulant que des aménagements des stations (points d'arrêt).

- **Une identité visuelle différente** pour un meilleur repérage de chacune des lignes.
- **Un plancher bas** pour les lignes 1,2,3 et 4.
- **Un aménagement intérieur « accessible »** : éclairage et contraste visuel, emplacement réservé, glissance du revêtement de sol, hauteur des boutons d'ouverture de porte et des validateurs de titres de transport inférieurs à 1,30 m.
- **Une information sonore et visuelle** : annonces et signaux sonores, affichage sur écrans.
- **Un aménagement des stations tramway adéquat** : aménagement des quais, bandes d'éveil et de vigilance, barrière de protection, positionnement des mobiliers pour limiter les obstacles, revêtements des sols, contraste visuel.
- **Un aménagement urbain** : implantation de mobilier urbain, configuration des traversées de chaussée.





Le réseau bus

Un matériel roulant 100 % accessible

Équipés de planchers bas avec palette rétractable, d'informations sonores et visuelles embarquées, la totalité des bus TaM en exploitation commerciale est accessible par les personnes à mobilité réduite.

Côté aménagements des quais, 76 % des arrêts urbains et 42 % des arrêts suburbains ont aujourd'hui été rendus accessibles.

Les 23 pôles d'échanges

présentent eux aussi une totale accessibilité des arrêts bus et tramway ainsi qu'une totale accessibilité aux places réservées ainsi qu'une information voyageur adaptée.





Une action volontariste pour plus d'accessibilité

Le Schéma Directeur d'Accessibilité du réseau de transport collectif de Montpellier Méditerranée Métropole a été approuvé en 2009. Cadre réglementaire référent jusqu'en 2015, il tient compte du diagnostic et des priorités identifiées par les associations. Le diagnostic a porté sur les points d'arrêts (*arrêts bus et stations tramway*), l'information, les pôles d'échange, le matériel roulant (*routier et tramway*) et les points de vente. **Ce Schéma représente un investissement de 25,4 M€ pour la Métropole : 16 M€ pour le renouvellement du matériel bus et 9,4 M€ pour les aménagements et équipements du réseau.**



Un « plus » administratif

En vue de mener une politique globale d'accessibilité, Montpellier Méditerranée Métropole travaille actuellement à l'élaboration d'un **Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée**. Outre l'engagement pris par la Métropole à aménager les points d'arrêts prioritaires, la programmation et le financement des actions de mise en accessibilité, le projet prévoit les modalités de formation des personnes en contact avec le public.